

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 18 février 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix huit février à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean.

Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 10 décembre 2018, le conseil l'adopte à l'unanimité

Mme le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération pour autoriser Mme le Maire à signer le renouvellement du contrat

Groupama :

Le contrat initial date de plus de 5 ans, la trésorerie demande, afin de pouvoir mandater l'échéance 2019, un nouveau contrat. Ce nouveau contrat sera aux mêmes conditions que le précédent. Le conseil municipal délibère à l'unanimité des présents et autorise Mme le Maire à signer ce nouveau contrat.

Délibération pour pouvoir mandater ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif :

Afin de pouvoir mandater l'acquisition de la nouvelle voiture pour l'employé communal, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à mandater un ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du BP. Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Délibération pour devis de grilles et demande de subvention :

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis pour la réfection des grilles, il s'élève à la somme de 13 100 € ht. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et charge Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Villages de l'Yonne.

Délibération pour les devis d'entretien de voirie :

Deux entreprises ont répondu à notre demande

Chemin de la Nourot : après étude des devis reçus, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 22 574.50 € ht

Chemin des Grands Clos après étude des devis reçus, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 16 802.80 € ht

Délibération pour le programme ONF 2019 :

Après étude du programme ONF 2019, seule l'opération « travaux sylvicoles dans la parcelle 123 » est acceptée : dépressage de régénération pour un montant de 1 320 € HT

Divers :

- Plantation dans le bas du Crôt
- Réclamation pour la téléphonie mobile

Séance levée à 21 heures 20

Le maire